

L'Exonération relative aux propriétés familiales de Philadelphie permet aux propriétaires de faire des économies sur leurs impôts fonciers.

Pour être admissible, vous devez être propriétaire et utiliser la propriété comme votre résidence principale. Aucune condition par rapport à l'âge ou au revenu n'est requise. Il vous suffit de déposer une demande une fois, à moins que votre acte de propriété ne change.

La date limite finale pour déposer une demande pour l'Exonération relative aux propriétés familiales est le 1er décembre 2022. Les premiers déclarants doivent déposer leur demande avant le 13 septembre 2022 pour permettre à l'approbation de figurer sur leur déclaration d'impôt foncier de 2023. Les demandeurs approuvés après cette date recevront une deuxième déclaration d'impôt foncier. Si vous avez des questions sur l'Exonération relative aux propriétés familiales, appelez le (215) 686-9200.

1 Informations sur le demandeur

Nom du 1er propriétaire

Nom du 2ème propriétaire

Adresse de la propriété

Numéro de compte OPA

Adresse postale (si différente)

Numéro de téléphone

Adresse e-mail



- Veuillez fournir le nom du ou des propriétaires tels qu'ils apparaissent sur l'acte de propriété.
- Le formulaire doit être signé par un propriétaire qui habite dans la propriété. Les autres propriétaires ne sont pas tenus de signer.
- Fournissez votre adresse postale si elle diffère de l'adresse de la propriété pour laquelle vous souhaitez obtenir une Exonération relative aux propriétés familiales.
- Fournissez des coordonnées exactes.

2 Informations sur la propriété

Cette propriété est-elle votre résidence ?

OUI NON

Une résidence principale est la propriété dans laquelle vous prévoyez résider de façon permanente jusqu'à ce que vous déménagiez dans une autre habitation. Il est possible qu'on vous demande de fournir des justificatifs indiquant que cette propriété est votre résidence principale, comme votre permis de conduire, votre carte d'électeur ou votre formulaire d'impôt fédéral sur le revenu des particuliers.

Déclarez-vous un autre endroit comme étant votre résidence principale ?

OUI NON

L'Exonération relative aux propriétés familiales peut uniquement être déclarée une fois, pour une résidence principale à Philadelphie. Vous ne pouvez pas déclarer cette propriété comme votre résidence principale si vous déclarez une autre propriété comme votre résidence principale, recevez un abattement fiscal, êtes inscrit(e) au Programme d'occupants propriétaires à long terme (Longtime Owner Occupants Program, LOOP), ou bénéficiez d'un autre avantage relatif à l'Exonération relative aux propriétés familiales.

Cette résidence fait-elle partie d'une coopérative pour laquelle une partie ou la totalité des impôts sont payés conjointement ?

OUI NON

Si « oui », indiquez le pourcentage _____ %

Si vous vivez dans une unité appartenant à une coopérative et que vous payez une partie ou la totalité de vos impôts fonciers conjointement par l'entremise d'une agence ou association de gestion au lieu de payer vos impôts séparément des autres unités, cochez « oui ». Si vous avez répondu « oui », veuillez indiquer votre quote-part proportionnelle de propriété.

Une partie de la propriété est-elle utilisée en tant qu'entreprise ou logement de location ?

OUI NON

Si « oui », indiquez le pourcentage _____ %

Cochez « oui » si la propriété pour laquelle vous souhaitez obtenir une Exonération relative aux propriétés familiales est utilisée à d'autres fins, comme une entreprise ou un logement de location. Si « oui », indiquez le pourcentage utilisé à cette fin.

3 Signature

Je certifie par la présente que toutes les informations susmentionnées sont véridiques et correctes.

Signature : _____

Date : _____

En signant le présent formulaire, je certifie que je suis propriétaire de la propriété susmentionnée. Je certifie que toutes les informations susmentionnées sont véridiques et correctes. Quiconque dépose sciemment une demande qui est fautive par rapport à l'un des sujets en question sera soumis au paiement des impôts dus, plus intérêts et amendes, et sera également soumis à des poursuites pour délit au troisième degré en plus d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 2 500 dollars.



Envoyez vos formulaires de demande remplis par courrier postal à :

Philadelphia Department of Revenue
PO Box 52817
Philadelphia, PA 19115

E-mail : revenue@phila.gov
Site Web : www.phila.gov/homestead